

Au sommaire

6 ACTES COURANTS - IMMOBILIER
Promesse de vente. Conséquence de l'illiquidité du versement au notaire de l'indemnité d'immobilisation par l'agent immobilier

Collectivités territoriales. Prise de participation d'une collectivité territoriale dans le capital d'une SCI : procédure et conditions

8 FAMILLE - PATRIMOINE
Assurance sur la vie. Obligation de rechercher la volonté du souscripteur quant à la répartition du capital garanti
Partage. Le caractère peu commodément partageable de la succession justifie la vente sur licitation des immeubles
Successions / Libéralités. La présence à l'état des lieux et les échanges avec le bailleur du défunt ne valent pas acceptation tacite de la succession

10 FISCAL
Droits de partage. Assiette du droit de partage de l'actif social
Impôt sur le revenu. Conséquence de la réévaluation libre de ses actifs par une SCI non soumise à l'IS

13 RURAL
Baux ruraux. Le commandement de payer un arriéré de fermages doit reproduire les dispositions du Code rural
Aménagement foncier. Procédure d'aliénation des chemins ruraux communaux

15 PROFESSION
Notaires. Convention collective du notariat : avis portant sur l'extension d'un accord relatif au télétravail

À LA Une

GPA et transcription de l'acte de naissance

Le droit de la transcription en France des actes de naissance des enfants issus de GPA à l'étranger se construit au fil de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme et de la Cour de cassation. Si en 2017, la première chambre civile a admis la transcription de l'acte de naissance à l'égard du père d'intention dont le patrimoine génétique avait été utilisé, la transcription de celui de la mère d'intention a été refusée en vertu de la réalité de l'accouchement. Saisie d'une demande de réexamen d'un arrêt de rejet de 2011 dans une affaire similaire, l'assemblée plénière devait se prononcer sur cette délicate question. L'arrêt, très attendu, vient d'être rendu le 5 octobre 2018. Le suspens perdure toutefois, l'assemblée plénière ayant choisi de consulter la CEDH. > **LIRE P. 1**